



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ELECTIONS LEGISLATIVES DES 12 ET 19 JUIN 2022 : DEPÔT DES CANDIDATURES TOUR 2

à Pau, le 12 juin 2022

Pour le 2nd tour de scrutin des élections législatives du dimanche 19 juin 2022, le dépôt des candidatures a lieu à partir de la proclamation des résultats du premier tour par la commission de recensement des votes, c'est-à-dire :

- **lundi 13 juin 2022 de 13h30 à 16h00,**
- **et le mardi 14 juin 2022 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.**

à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, 2 rue du Maréchal Joffre à Pau (Bureau des élections, entrée 3, 1er étage).

Les candidats peuvent se rendre en préfecture, à leur convenance selon les horaires mentionnés ci-dessus, sans prendre préalablement rendez-vous sur internet.

Les déclarations de candidatures (toutes circonscriptions confondues) sont déposées uniquement à la préfecture en double exemplaire (original+copie).

Aucun autre mode de transmission n'est admis. La déclaration de candidature est remise personnellement par le candidat ou son remplaçant (article L157 du code électoral).

Il n'y a pas de nouveau tirage au sort pour l'attribution des emplacements d'affichage. Les candidats conservent le numéro d'emplacement d'affichage qui leur a été attribué au premier tour des élections législatives 2022.

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Astreinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h
et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter :

Tel : 06 15 20 31 38

Mél : pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

@prefet64

